

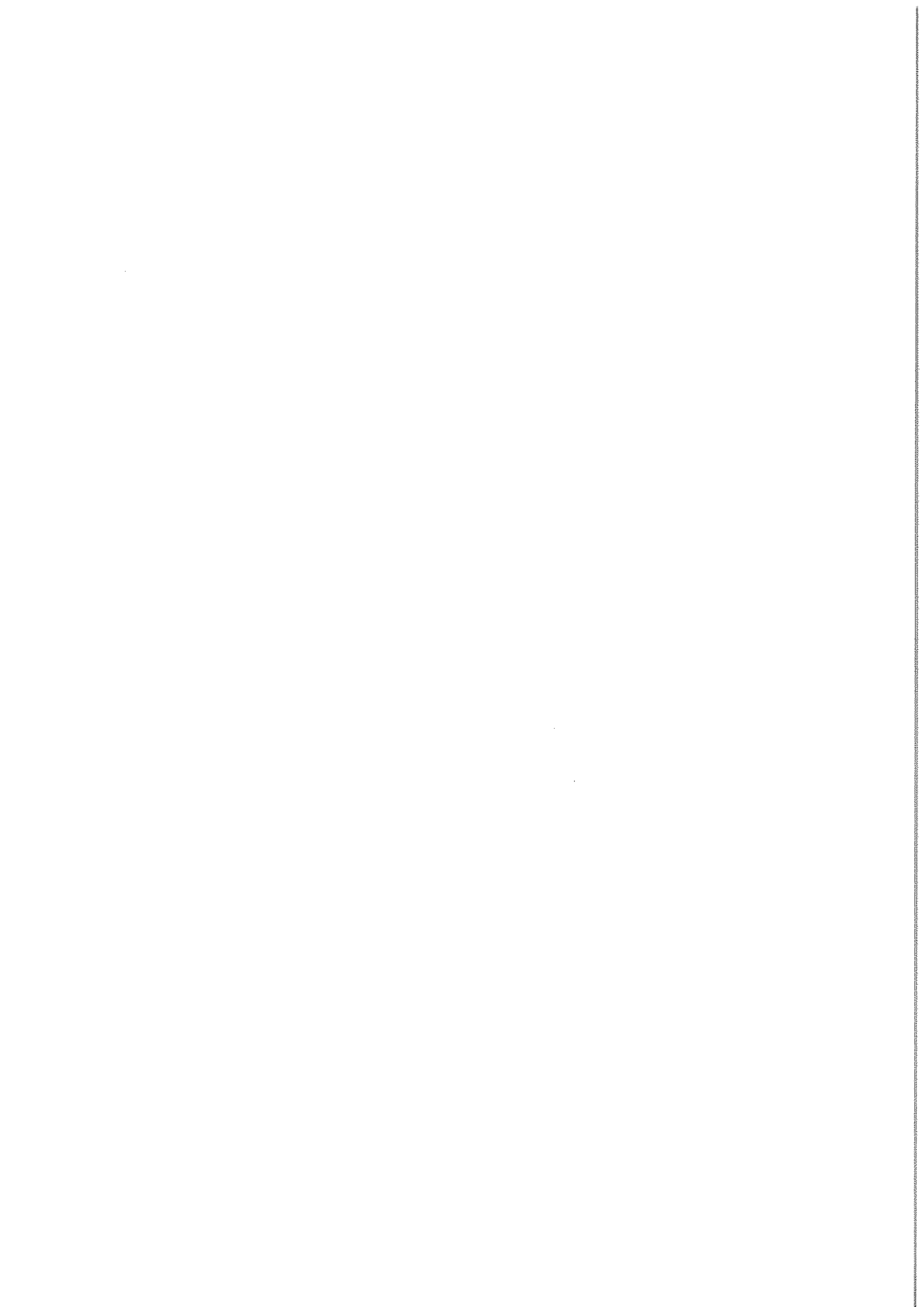
contenu du message	
de	patrick.villain@orange.fr
à	enqueteublique.vendee1@orange.fr
date	23/09/20 17:10
objet	Enquête publique ZAC Vannerie 1
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Enquete_pub...pdf (396.45 ko)

Bonjour Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique de la ZAC Vannerie 1, veuillez trouver nos remarques.

Cordialement,

Patrick VILLAIN



Mr et Mme Patrick VILLAIN
11 rue HERGé
OLONNE SUR MER
85100 LES SABLES D'OLONNE

Mr LE COMMISSAIRE
ENQUETEUR ZAC Vannerie 1

Objet : Enquête Publique ZAC Vannerie 1

Monsieur Le Commissaire,

Nous vous prions de trouver ci-dessous nos remarques concernant le projet dont vous dirigez l'enquête publique.

- 1- Concernant les flux de circulations et de leur accroissement inexorables nous avons interrogé le 20 novembre 2018 Les Sables Agglomération (voir ci-dessous réponse).
Mr. Pecheul nous a précisé qu'un comptage routier était en cours ainsi qu'une étude acoustique. Ces éléments n'apparaissent pas clairement dans les documents fournis dans le cadre de l'enquête ou sont sous-estimés.**

**les Sables
d'Olonne** ...
AGGLOMÉRATION

Monsieur Patrick VILLAIN
11 Rue Hergé
85340 OLONNE SUR MER

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc BEHIN
Service Aménagement
Objet : demande de documents
Réf : RA/LB/SM - T/18/1436

Le 03 JAN. 2019

Monsieur,

Votre courrier comporte de nombreuses questions très précises sur lesquelles il est aujourd'hui prématuré d'apporter des réponses. Le dossier est au stade de la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU d'Olonne sur Mer.

Des études de comptage routier sont aujourd'hui en cours sur le Boulevard du Vendée Globe, ainsi qu'une étude acoustique en périphérie de la ZAC La Vannerie 1. Au-delà d'une réponse à un besoin actuel, le nouveau giratoire se justifie principalement par le désenclavement de la partie Sud de la future zone d'activité. En effet, la zone humide préservée au cœur de la ZAC induit un linéaire de voirie important pour la contourner. Ce nouveau giratoire s'accompagnera de la création d'un raccordement sur le giratoire de la Burguinière (accès vers Talmont / La Roche Sur Yon). Ainsi le giratoire actuel retrouvera son usage premier : accès vers le Secteur Santé et le Nord de la future ZA.

Le recul demandé le long du Boulevard du Vendée Globe s'aligne sur le recul existant sur les Gativelles : 15 mètres par rapport à l'axe du Boulevard. L'objectif est de conserver une forme urbaine homogène avec une implantation du bâti observant un même recul.

Compte-tenu du classement du bd Vendée Globe, de l'avenue Charles comme « *point noir bruit* » (cf arrêté n°DDTM85 -801 du 27 décembre 2018). Cet arrêté n'est d'ailleurs pas rappelé dans les documents de l'enquête. Ainsi aucune mesure ne concernant les moyens de lutte contre l'accroissement du bruit routier généré par la ZAC n'est indiquée. (cf doc mt_ei.pdf page 29)

Un dossier général spécifique sur l'impact du trafic routier et son impact pour les nombreux riverains serait le bienvenu avec une vision à long terme de l'évolution du trafic (double-voie sur le Vendée Globe ?).

2- La création du rond-point au sud de la ZAC va modifier le trafic routier et transférer inévitablement une partie de celui-ci via la rue Mère Térésa vers l'avenue Charles de Gaulle.

La création de ce rond-point est-il utile ? Un dégagement du trafic de la ZAC vers la D160 ou la D949 est possible, d'autant plus que cela permettrait un accès de la ZAC depuis ces routes.

Concernant les aspects financiers, où sont les éléments qui permettent aux citoyens de mesurer l'impact du projet pour les finances publiques de la ville et de l'agglomération ?

Par exemple, qui paiera la création d'un rond-point au sud de la ZAC ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, nos sentiments respectueux.

Mr et Mme Patrick VILLAIN